

Communiqué de presse

Octobre 2023

Aménagement territorial

Signature du contrat « Territoires en action » du PETR Nord Yonne, et de la convention « Centralités rurales en Région » avec la commune de Joigny

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de 170 millions d'euros dans les contrats « Territoires en action » (TEA), afin d'accompagner les projets des collectivités contribuant autant à leur adaptation au changement climatique qu'à leur attractivité.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de crédits de la Région, en vue de la mise en œuvre de leurs projets, dans divers domaines, tels que : le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus répondront à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtimentaire.

Ces nouveaux contrats outillent des projets cohérents avec les stratégies de développement portées par les territoires, notamment en faveur de :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'offre nouvelle de services à la population ;
- le développement des mobilités durables du quotidien ;
- l'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (Centralités rurales en Région, LEADER, FEDER territorial, Fonds d'aide aux projets, etc.), afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat, le territoire du PETR Nord Yonne bénéficiera d'un soutien de la Région de 5 698 721 euros. En amont de la préparation du contrat, le PETR Nord Yonne a élaboré son projet de territoire qui vise quatre objectifs :

- Accompagner les transitions écologiques et énergétiques du territoire ;
- Développer et promouvoir une agriculture locale et durable ;
- Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile ;
- Développer les mobilités durables et solidaires.

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

La mise en œuvre de ce projet de territoire se décline autour de quatre axes d'intervention du contrat :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire). Le PETR vise ainsi la sobriété foncière, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité (40 % de l'enveloppe).
2. Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable à ces services dans le territoire. (45 % de l'enveloppe dédiée).
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous (axe facultatif), pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé. (5 % de l'enveloppe).
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe facultatif). Cet axe permet de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives. (10 % de l'enveloppe).

Le territoire dispose, par ailleurs, d'une bonification « ville moyenne » de 800 000 euros au bénéfice de Sens, de façon à accompagner des projets d'agglomération stratégiques visant à renforcer ses fonctions de centralité.

En outre, **ce territoire est également éligible aux fonds européens du FEDER rural ciblant 4 thématiques :**

- Villages intelligents ;
- Mobilité durable ;
- Renouveau urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE DE JOIGNY et de la Communauté de communes du Jovinien (89)

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

CONTACTS PRESSE

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs de ce dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 91 communes**.

La commune de Joigny et sa Communauté de communes du Jovinien ont élaboré leur projet global de territoire autour de cinq axes. Ceux-ci visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population.

Ces cinq axes sont les suivants :

- Renforcer l'attractivité résidentielle du centre ancien de Joigny ;
- Améliorer la qualité de l'habitat privé ;
- Reconnecter le centre ancien avec la rivière et faire entrer la nature en ville ;
- Préserver le patrimoine bâti ;
- Revitaliser le commerce du centre ancien et en faciliter les mobilités.

Dans ce cadre, la Région et les différents territoires concernés signeront le :

lundi 30 octobre 2023 à 14 h à Joigny

Salons de l'Hôtel de Ville

Mairie de Joigny

3 quai du 1^{er} Dragons – 89300

**le contrat « Territoires en action » avec le PETR Nord Yonne,
et la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Joigny et de la
Communauté de communes du Jovinien,**

en présence d'Éric HOULLEY

**Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08